



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Etat régularise ses auxiliaires de nettoyage

Le Conseil d'Etat a décidé d'intégrer les nettoyeurs auxiliaires au personnel régulier de l'Etat dès le 1er septembre 2006. A cette occasion, le salaire d'environ 540 collaborateurs sera réévalué conformément à la décision du Tribunal cantonal, avec effet rétroactif au 1er janvier 2004. La régularisation du personnel de nettoyage entraîne une charge annuelle supplémentaire pour l'Etat d'un million de francs.

Les nettoyeurs auxiliaires au service de l'Etat de Vaud exercent leur activité à temps le plus souvent partiel, mais de manière régulière et permanente. Pour cette raison, le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale a précisé en juin 2005 que ces collaborateurs devaient être considérés comme du personnel régulier, au bénéfice du salaire minimum de 3500 francs par mois depuis le 1er janvier 2004. Aussi le Conseil d'Etat a-t-il décidé de soumettre l'ensemble des nettoyeurs employés actuellement par l'administration cantonale à la loi sur le personnel de l'Etat de Vaud.

Les quelque 540 collaborateurs concernés en dehors de l'Université et des Hospices occupent l'équivalent de 150 postes à temps complet. Tous ces postes seront rattachés administrativement dès le 1er septembre prochain au Service des immeubles, patrimoine et logistique. S'agissant du calcul du salaire horaire des nettoyeurs, le Tribunal cantonal a admis en mars 2006 le recours déposé par l'Etat. Il a fixé une rétribution minimale de 23.25 francs l'heure pour l'année 2004 et 23.30 francs pour 2005, indemnités de vacances et 13e salaire compris.

Le Conseil d'Etat a établi pour sa part le salaire horaire des nettoyeurs à 23.35 francs pour 2006. L'impact financier de ces décisions est estimé à un million de francs par année pour l'Etat. Les salaires seront adaptés dès le mois de septembre et la part rétroactive sera versée avant la fin de l'année. Au final, la charge supplémentaire cumulée atteint trois millions de francs pour la seule année 2006.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 22 juin 2006

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DFIN, Pascal Broulis, conseiller d'Etat, 021 316 20 01 Filip Grund, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021 316 19 02